



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Côte-d'Or

2022 / 2023



# FORMATION pHARe

## Temps 1

*Mercredi 03 mai 2022*

Claire VAUTRAIN, IEN Chenôve



# PRÉSENTATION

1

Présentation

2

Première réflexion en équipe d'école

3

Apports théoriques : harcèlement, pHARe,  
la MPP... + illustrations en vidéos

4

Le protocole de circonscription

5

Seconde réflexion en équipe d'école

Conclusion... avant le 07 juin.



# PRÉSENTATION

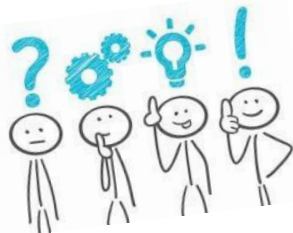
	Contenu	Lieux de formation	Dates
TEMPS 1	<p>3h en visioconférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Présentation du programme pHARe</li> <li>– Déclinaison du programme dans chaque école</li> </ul> <p>A cet effet, des temps de travail réflexifs collectifs d'école seront articulés avec des temps de présentation plus formelle</p>	Tous les enseignants seront présents dans leur école de rattachement administratif	<p>Mercredi 03 mai 2023</p> <p>14h-17h</p>
TEMPS 2	<p><b>3h en présentiel</b></p> <p><b>Obligatoire pour les directeurs d'école + 1 ou 2 enseignants par école, hors REP+</b></p> <p>« Formation à la méthode de préoccupation partagée »</p>	<p>- <b>EE Grands Crus</b> : écoles de Marsannay + Perrigny + Grands Crus + J. Ferry</p> <p>- <b>EE Mazué</b> : écoles de Longvic + Ouges</p> <p>- <b>EP Fauverney</b> : écoles Plaine dijonnaise + Bretenière</p>	<p><b>Mercredi 07 juin 2023</b></p> <p><b>13h30- 16h30</b></p>

*Heures = journée de solidarité*



# Questionnaire

## 1<sup>ère</sup> Réflexion



### Questions 1 à 5 :

<https://framaforms.org/questionnaire-phare-chenove-1682430629>

### Questions 6 à 10 :

<https://framaforms.org/clone-de-questionnaire-phare-chenove-22->

[1682688624](https://framaforms.org/clone-de-questionnaire-phare-chenove-22-1682688624)

1. Savez-vous quelles sont les caractéristiques qui permettent de parler de harcèlement scolaire ?
2. A partir de quel âge le harcèlement scolaire commence-t-il ?
3. Y a-t-il selon vous un profil type d'enfant cible / victime ?
4. Y a-t-il selon vous un profil type du harceleur / intimidateur ?
5. Y a-t-il selon vous des enfants qui ne se font jamais harceler ?
6. Quelles seraient les personnes qui seraient le plus à même de gérer les situations de harcèlement qui surviennent dans une école ?
7. En tant qu'adulte intervenant pour gérer une situation de harcèlement, quelles sont les précautions auxquelles vous seriez attentifs(ves) ?
8. La sanction vous semble-t-elle utile pour traiter une situation de harcèlement ?
9. Quelles sont les conséquences du harcèlement pour un élève ?
10. Que peut / que doit faire l'école dans des situations de harcèlement ?



# Questionnaire

## Retour collectif

1. Savez-vous quelles sont les caractéristiques qui permettent de parler de harcèlement scolaire ?
2. A partir de quel âge le harcèlement scolaire commence-t-il ?
3. Y a-t-il selon vous un profil type d'enfant cible / victime ?
4. Y a-t-il selon vous un profil type du harceleur / intimidateur ?
5. Y a-t-il selon vous des enfants qui ne se font jamais harceler ?
6. Quelles seraient les personnes qui seraient le plus à même de gérer les situations de harcèlement qui surviennent dans une école ?
7. En tant qu'adulte intervenant pour gérer une situation de harcèlement, quelles sont les précautions auxquelles vous seriez attentifs(ves) ?
8. La sanction vous semble-t-elle utile pour traiter une situation de harcèlement ?
9. Quelles sont les conséquences du harcèlement pour un élève ?
10. Que peut / que doit faire l'école dans des situations de harcèlement ?



Le harcèlement ne débute pas au collège et à l'adolescence.

- 11,7 % des élèves d'école seraient touchés (1 million de victimes).
- En 2013, les violences le plus souvent citées par les élèves de collège sont :
  - Insultes, vol de fournitures, surnoms méchants, violences physiques, mises à l'écart et agressions sexuelles.
- Attention aux clichés sur le harcèlement : garçons-filles / écoles rurales-urbaines / milieux favorisés ou pas...
- Aujourd'hui, on note la montée du cyber harcèlement à l'école, dès le CE2

# Définition du Harcèlement

## 3 caractéristiques

- La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
- L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus faible et dans l'incapacité de se défendre.



Répétée



Cyberharcèlement



verbale



# Définition du Harcèlement

## Eduscol

Le harcèlement **se fonde sur le rejet** de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux)
- Le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée
- Un handicap (physique, psychique ou mental)
- Un trouble de la communication qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement)
- L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier
- Des centres d'intérêts différents

Les risques de harcèlement sont plus grands en fin d'école primaire et au collège.

**Ce n'est pas aussi simple que cela !**



# Les obstacles à la compréhension

## Un question de vocabulaire

- La nomination du phénomène le vocabulaire employé :
  - Publication de Marie-France Hirigoyen,
  - Harcèlement scolaire : 1999
  - Loi de 2002 : l'article 222-33-2 du Code pénal
- Une évolution de la loi très récente : 2011
- Les textes de loi de l'EN :
  - Loi du 04 août 2014
  - Loi du 26 juillet 2019 : Pour une école de la confiance
  - Loi publiée au JO le 3 mars 2022



**CIBLE**

**INTIMIDATEUR(S)**

# Les obstacles à la compréhension

## L'essentialisation des protagonistes



- Les élèves victimes d'intimidation sont exactement comme les autres ?
- Un profil type de l'élève harceleur ?
- Le rôle du groupe dans le processus d'intimidation ?
- Présence d'un motif ?

Jean-Pierre Bellon • Bertrand Gardette  
Marie Quartier

Méthode  
REVUE et  
ENRICHIE

Harcèlement scolaire :  
le vaincre, c'est possible

La méthode de  
la préoccupation partagée



Pour être efficace, le traitement d'un cas de harcèlement doit être global et faire intervenir tous les protagonistes

# Les obstacles à la compréhension

## L'occultation du contexte

**N'importe quel élève, dans n'importe quelle classe d'hier ou d'aujourd'hui, tomberait dans le piège du harcèlement et en deviendrait la cible.**



Chacune des composantes de l'intimidation suppose  
l'omniprésence du groupe

La répétition d'actions  
négatives

La disproportion  
des forces

L'incapacité pour  
la cible de se défendre  
par elle-même

**N'importe quel autre élève présent dans une telle classe tomberait lui aussi dans ce piège et participerait aux moqueries**

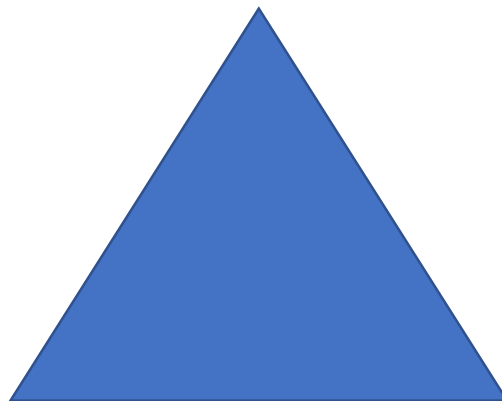
**Le harcèlement scolaire renvoie expressément au rôle joué par le groupe**



# Le triangle de Karpman



Le ou les témoins  
passifs, actifs



La cible



L'intimidateur  
Les intimidateurs



# Une difficulté : DETECTER

## Un exemple

*Lundi en cour de récréation Cynthia se plaint que Pascaline ne veut plus être son amie et lui a tiré les cheveux.*

*Les enseignants la rassurent et disputent Pascaline.*

*Mardi Cynthia pleure et se plaint en récréation car personne ne veut jouer avec elle.*

*On la rassure ce n'est pas grave, va jouer et profite de ta récréation.*

*Elle revient les garçons ne veulent pas d'elle au foot. La cloche sonne.*

*Plus de plainte en récréation pour la semaine mais Cynthia est toujours aussi agitée en classe et dérange les autres...*

### Traiter la situation : que feriez-vous ?

- La cible présumée Cynthia
- Les intimidateurs, qui ? Existents-ils ?
- Les témoins ?
- Les parents ?
- La collègue de la classe concernée





# Le programme pHARe

## Une loi



### Article L511-3-1 du Code de l'éducation

- Création Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 – art. 5
- « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour effet ou pour objet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale »

Imposés par la LOI n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance qui nous oblige individuellement et collectivement à penser et organiser les moyens de la prévention et de la prise en charge des situations de harcèlement entre élèves



# Le programme pHARe

**pHARe** Programme de lutte contre  
le harcèlement à l'école

## Les enjeux

Doter **toutes** les écoles et les collèges  
**d'un plan de prévention** structuré et  
efficient.

**Assurer la sécurité et le bien être**  
des élèves en agissant directement  
sur le climat scolaire.

**Apporter de la sécurité** aux équipes  
pédagogiques en garantissant la  
traçabilité et prévisibilité de l'action  
publique.

Permettre la création d'une  
**communauté protectrice** formée et  
pleinement engagée dans la lutte  
contre le harcèlement dans chaque  
établissement.

**Doter les écoles et les établissements d'un programme de prévention  
du harcèlement et d'une stratégie globale d'intervention**

# Le programme pHARe

## Une charte d'engagement

**MON ÉTABLISSEMENT  
S'ENGAGE CONTRE  
LE HARCÈLEMENT  
À L'ÉCOLE**

Dès septembre 2021  
**pHARe généralisé  
à tout le territoire**

**10  
élèves-ambassadeurs  
par établissement**

**QU'EST-CE QUE LE  
PROGRAMME PHARE ?**

Un plan de prévention du harcèlement  
à destination des écoles et des établissements  
fondé autour de 8 piliers :

1. **Mesurer** le climat scolaire.
2. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
5. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. **Suivre l'impact** de ces actions.
8. **Mettre à disposition** une plateforme dédiée aux ressources.

### 8 piliers du programme :

- Mesurer le climat scolaire
- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice, de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement
- Associer et communiquer auprès des parents et des partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CESCE, CA, conseil d'école)
- Suivre l'impact des actions
- Mettre à disposition une plate-forme dédiée aux ressources





# Le programme pHARe

Participation à la journée  
non au harcèlement - NAH

*Jeudi 10 novembre*

Participation au concours  
non au harcèlement

La plate-forme de  
ressources  
documentaires

## Les incontournables du programme pHARe

Les ateliers  
parents-personnels

10 heures de  
formation pour les  
élèves

Participation au Safer  
Internet Day - SID

*Mardi 7 février*

Les élèves  
ambassadeurs  
harcèlement



# Le programme pHARe

Les ressources

Se connecter : PIA/ARENA

## Plate-forme pHARe – Espace documentaire

**PROGRAMME 10 HEURES D'APPRENTISSAGE**  
pour les cycles 1, 2 et 4

NON AU HARCÈLEMENT

**"10 heures d'apprentissage"**

**TOUTS AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT !**

Tous les collèges seront le ou les prochains ambassadeurs contre le harcèlement et s'appuieront sur des actions de prévention.

- POUR ROMPRE LA LOI DU SILENCE**
  - TOUS EN MARCHE : les élèves de collège
  - RESPONSABLES : les équipes de harcèlement
  - COORDONNÉS : les adultes d'école
- POUR AGIR EN ÉQUIPE**
  - SE FORMER : à la manière de journalistes et d'adultes
  - COMMUNIQUER : aux élèves et aux parents de la vie collégienne
  - ACCUEILLIR : les élèves de collège
- POUR SUGGÉRER LA MOBILISATION DE TOUS**
  - ORGANISER : des actions de prévention
  - FAIRE ÉCOUTER : aux services Non au harcèlement (NAR)
  - CRÉER : une alliance de forces et de compétences

**DES CONTACTS POUR DEVENIR AMBASSADEUR ?**  
OF Fonctionnaire principal  
OF CPE  
OF Chef d'établissement

NON AU HARCÈLEMENT

**Ambassadeurs Collège**

**FORMATION DES ÉQUIPES RESSOURCES**

5 modules de formations

NON AU HARCÈLEMENT

**Formations**

**MALLETTES DES PARENTS**

5 ateliers

NON AU HARCÈLEMENT

**Mallette Parents**

**Temps forts**

Journée Non au Harcèlement  
10 novembre 2022

Safer Internet Day  
7 février 2023

Prix Non au Harcèlement 2023

NON AU HARCÈLEMENT

**Temps forts de la politique publique**



ACADÉMIE  
DE DIJON

Liberté  
Egalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Côte-d'Or

# Méthode de la Préoccupation Partagée

Jean Pierre BELLON



Traiter une situation  
Désamorcer un conflit

Traiter les situations  
d'intimidation scolaire :  
La méthode de la  
préoccupation partagée

Jean-Pierre Bellon

16 novembre 2018

[jpbellon@sfr.fr](mailto:jpbellon@sfr.fr)

@bellon\_jp

Une proposition qui fonctionne !  
La méthode de la préoccupation partagée : un dispositif complet de  
traitement des situations



## Efficacité

### Académie de Versailles

Enquête réalisée par le CAAEE

Nombre de personnels formés :	487
Nombre de situations traitées :	719
Nombre de situations résolues :	590
<b>Taux de résolution :</b>	<b>82 %</b>
Nombre d'élèves concernés par ces situations :	1641



## Origine



### **Bullying**

Dan Olweus

- Des actes répétés.
- Perpétrés dans un cadre de disproportion des forces.
- Avec l'intention de nuire.



### **Mobbing**

Anatol Pikas

- Un phénomène de groupe.
- Une disproportion qui résulte principalement du nombre.
- Une action perpétrée sous l'influence du groupe, son intentionnalité n'étant pas toujours avérée.

## Principes

- Une stricte temporalité dans le premier traitement : 15 jours
- C'est une approche non-blâmante MAIS non laxiste

- Problématique de la sanction : la sanction d'office pose plus de problème qu'elle n'en résout.
  - Q1 : La sanction est-elle efficace ?
    - Elle est contre-productive, renforce la cohésion du groupe et incite à continuer le harcèlement de façon cachée.
  - Q2 : Qui sanctionner ?
    - Il ne saurait y avoir de sanction collective et sanctionner sans avoir la preuve des faits, leur nature, les auteurs exacts.
  - Q3 : Quelle est la sanction la plus adaptée dans ces situations ?
    - Grande diversité des sanctions en fonction des écoles, mais laquelle est la meilleure dans telle ou telle situation ?
- En tous cas, avec la série d'entretiens de la MPP, les élèves finissent par trouver des actions à proposer. Si ce n'est pas le cas, la sanction peut venir du refus de coopérer.

**Chercher des solutions**

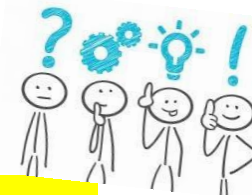


## Principes

- Elle nécessite la constitution d'une équipe
- Elle repose sur une série d'entretiens courts :
  - Avec la cible : un soutien de la cible
  - Avec les intimidateurs pour les amener à rechercher eux-mêmes ce qu'ils pourraient faire (solution)
- Les entretiens se poursuivent jusqu'à ce que l'intimidation ait entièrement pris fin



## Exemple concret



### NOUVELLE VIDEO ?

- <https://www.canotech.fr/a/lutter-contre-le-harcelement-une-illustration-concrete-en-ecole-primaire>

ou

- MPP (4'16) : <https://www.youtube.com/watch?v=qDrJgwpeF0I>
- Un exemple : <https://www.youtube.com/watch?v=qCrz0YAhpDs>

Comment diffuse-t-on ?

Identifier, relever le rôle des acteurs / les étapes / les éléments significatifs de la MPP



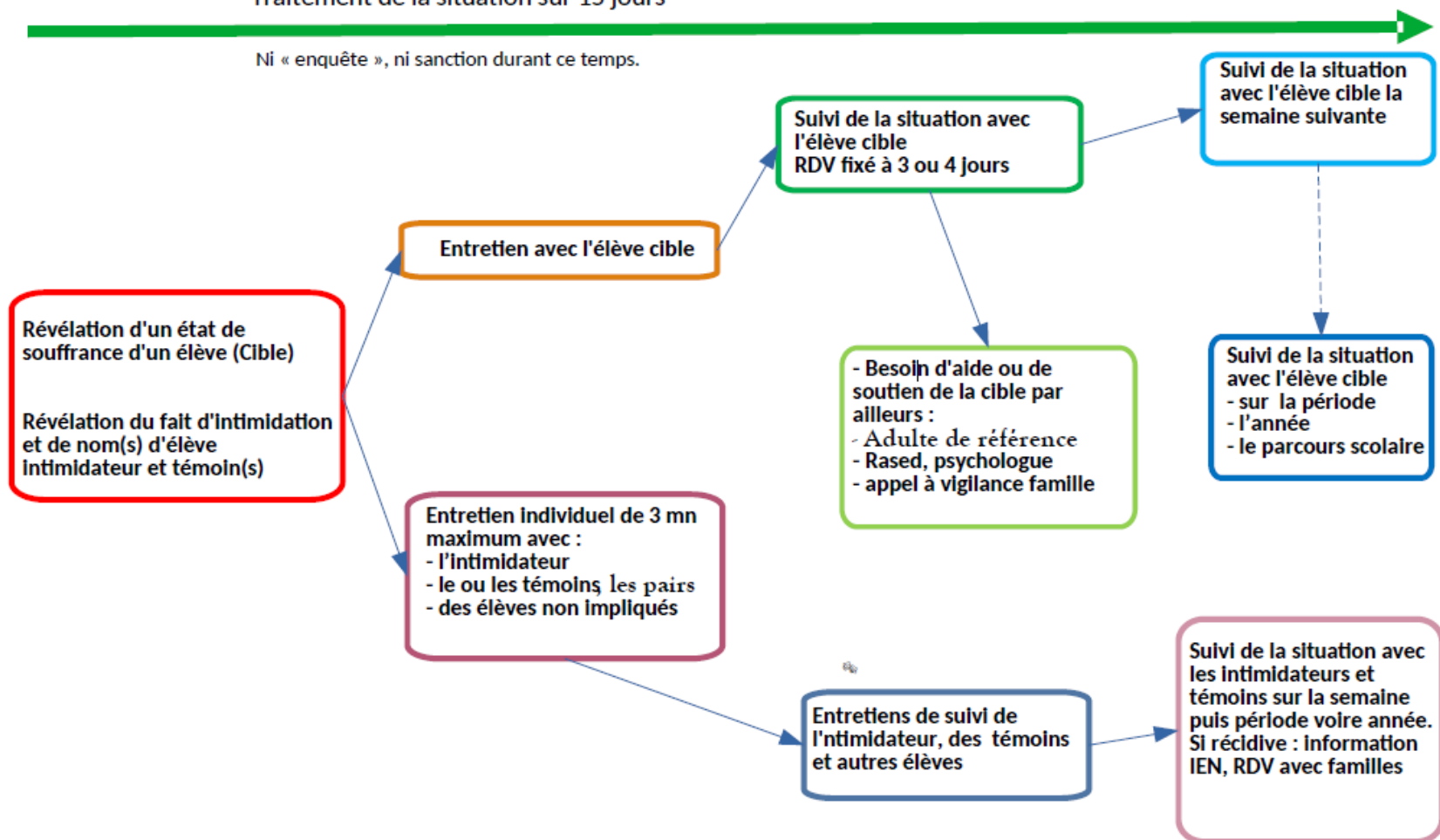
# Méthode de la Préoccupation Partagée

## En résumé

MPP - Méthode de préoccupation partagée – Prise en charge d'une souffrance scolaire:

Traitement de la situation sur 15 jours

Ni « enquête », ni sanction durant ce temps.





# Méthode de la Préoccupation Partagée

Suite le 07 juin !

Mise en  
pratique

TEMPS 2	<p>3h en présentiel</p> <p><b>Obligatoire pour les directeurs d'école + 1 ou 2 enseignants par école, hors REP+</b></p> <p>« Formation à la méthode de préoccupation partagée »</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>EE Grands Crus</b> : écoles de Marsannay + Perrigny + Grands Crus + J. Ferry</li><li>- <b>EE Mazué</b> : écoles de Longvic + Ouges</li><li>- <b>EP Fauverney</b> : écoles Plaine dijonnaise + Bretenière</li></ul>	<p>Mercredi 07 juin 2023</p> <p>13h30- 16h30</p>
---------	---	---	--

Apports

Outils

Témoignages



ACADÉMIE  
DE DIJON

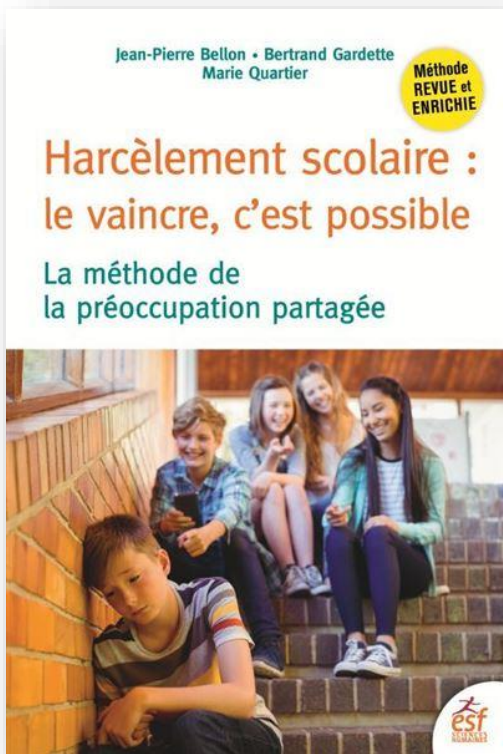
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Côte-d'Or

# Méthode de la Préoccupation Partagée

## Ressources

<https://www.preoccupationpartagee.org/>



LA METHODE DE  
LA PRÉOCCUPATION PARTAGÉE MPPFR

Une plateforme francophone  
pour mettre en relation tous les  
professionnels qui utilisent cette méthode

Accueil Découvrir la méthode Les étapes de la méthode Ressources Principales questions Contact

Bienvenue sur le site de la MPPFR

Nous contacter





ACADÉMIE  
DE DIJON

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Côte-d'Or

# Méthode de la Préoccupation Partagée

## Ressources

<https://www.preoccupationpartagee.org/>



LA METHODE DE  
LA PRÉOCCUPATION PARTAGÉE MPPFR

Une plateforme francophone  
pour mettre en relation tous les  
professionnels qui utilisent cette méthode

Accueil Découvrir la méthode Les étapes de la méthode Ressources Principales questions Contact

Bienvenue sur le site de la MPPFR

Nous contacter





## Les acteurs

### Au niveau de l'académie

#### 2 superviseurs académiques

- Benoit CLAIR, DAVLC, référent pour les départements de la Côte d'Or et de l'Yonne
- Catherine MOURRAL, IA-IPR EVS, référente pour les départements de la Saône et Loire et de la Nièvre

#### Equipe ressource académique

4 référents départementaux harcèlement :

- Lise Rodrigues, référente 2nd degré
- Francine Bogenez, référente 2nd degré
- Élisabeth de La Brosse, référente 1er degré
- Catherine Chalaye, référente 1er degré

#### 7 formateurs académiques

- Elodie Bellot, Principale adjointe
- Céline Schmit, chargée de mission DSDEN
- Delphine Van Wetter, conseillère principale d'éducation
- Christiane Vacheresse, professeure d'anglais
- Rachel D'Angelo, directrice d'école maternelle
- Stéphanie Buisson, directrice d'école élémentaire
- Thomas Baconnet, conseiller pédagogique de circonscription



## Les acteurs

### En circonscription

#### Equipe ressource de circonscription

- Claire Vautrain, IEN
- Régis Joyeux, CPC
- Dominique Parizot-D'Hooge, CPC
- Jean Marc Réty, coordonnateur REP+
- Isabelle Pottier, enseignante référente ASH
- Catherine Maitrugue, psychologue scolaire

**Objectif : constituer une équipe ressource d'école**

**Mutualisation  
E.M. / E.E. ?**



# Protocole de circonscription

**pHARe** Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

## Circonscription de Chenôve Protocole d'intervention

École :

**Phase 1 : dans les 15 jours - gestion en interne :**

Dès que la situation est révélée par :  
- l'enfant cible  
- les parents  
- une personne de la communauté éducative  
- un enfant témoin

Information de l'équipe pédagogique (et AESH, ATSEM le cas échéant) de la situation.  
Et le coordonnateur REP+ pour toutes les écoles de Chenôve  
Information de l'IEN et selon degré

Mise en œuvre de la Méthode de Préoccupation Partagée :  
- entretien avec l'élève cible,  
- entretiens avec les intimidateurs et témoins.

- Information des parents de l'élève cible de la gestion de cette situation.
- Information, si nécessaire, de l'accueil périscolaire, de la collectivité, et du transporteur. (Longvic Chenôve informer le référent des éducateurs de rue) En parallèle, mise en place d'une action pédagogique dans la classe ou l'école .
- Information de la communauté éducative de l'évolution de la situation.

**Phase 2 : après les 15 jours si la situation n'a pas abouti avec la MPP :**

S'engager dans une gestion partenariale de la situation :  
avertir IEN, le , (le coordonnateur qui fera le lien avec les  
• partenaires pour Chenôve) le RASED, infirmière de médecine scolaire, service social en faveur des élèves , DSDEN.  
• avertir les parents (cible et intimidateurs) de l'entrée en phase 2  
avertir les partenaires extérieurs.(Longvic  
• informer la référente de PRE le cas échéant)

Recours à la sanction éducative

**Mois qui suivent**

- Entretien de consolidation avec la cible.
- Suivi et évaluation des actions => RETEX

Personnes identifiées pour mener les entretiens au sein de l'école :

Lieux privilégiés pour les entretiens :

Modalités pratiques pour libérer si nécessaire celui ou celle qui conduit les entretiens :

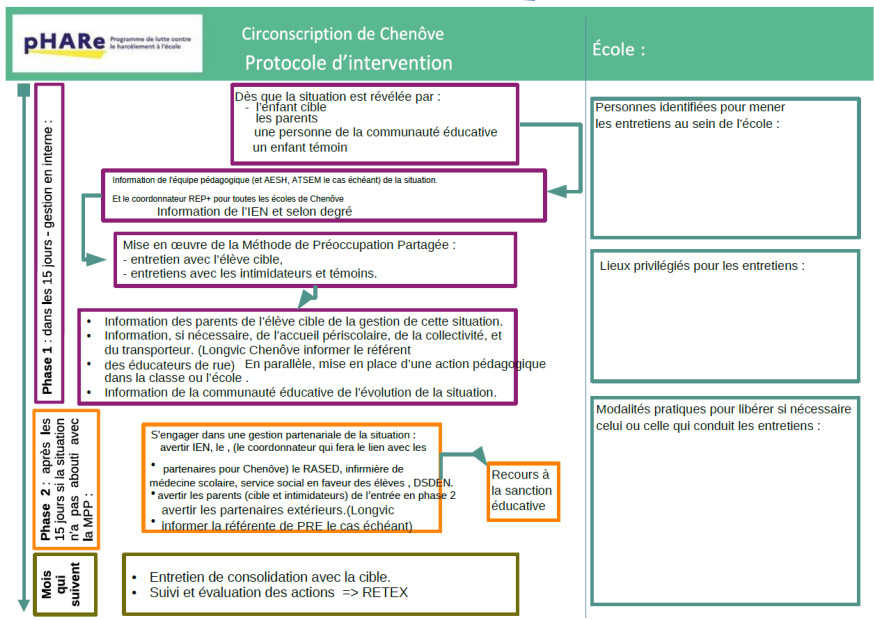
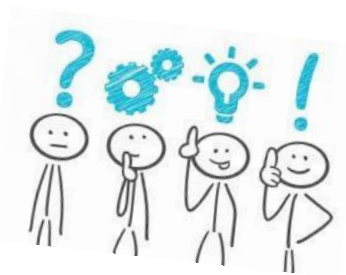


## Une adaptation « Ecole »

- Adapter le protocole d'intervention selon l'école, ses ressources humaines et son environnement : pour garantir que l'école a mis en place un programme d'actions pour gérer les situations de harcèlement ;
- Constituer une équipe locale de gestion des situations

### Charte d'engagement des écoles

- Mettre en place le programme pHARe sur 2 ans
- S'appuyer sur l'équipe ressource de circonscription (5 personnes) pour régler les situations d'intimidation et de harcèlement
- Élaborer un plan de prévention et un protocole d'intervention présentés et votés en conseil d'école
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels
- Participer aux temps forts : concours NAH, journée NAH et safer internet day.
- Dispenser 10 heures d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2



- Identifier une équipe ressource
- Adapter le protocole : comment ? Où ?
- Réfléchir à la réprimande éducative
- Réfléchir à l'intégration du tout dans le règlement intérieur





# La fin en quelques mots...

## Intégration de Phare au règlement intérieur septembre 2023

- Présentation aux parents et aux élèves dès septembre : charte + MPP
- Construction du règlement avec les élèves et présentation de Phare



« Les groupes ont besoin de règles, mais la façon d'inciter tous les membres du groupe à respecter ces règles fait la différence. »  
Thomas Gordon

Dès l'école maternelle, l'enfant s'approprie les règles du "vivre ensemble". Dès le premier jour de la rentrée, l'élaboration des règles de la vie de la classe reste une préoccupation des enseignants de la petite section au lycée :

- Quelles règles ?
- Comment les établir ?
- Comment les faire vivre ?
- Quelle efficacité avec les élèves les plus transgressifs ?

### 1. Quelques principes

Face à ce questionnement, la suite de ce document propose quelques pistes, non exhaustives, issues de différentes sources et reposant sur les principes suivants :

- La nécessité d'impliquer les élèves à la construction des règles de la vie de la classe,

« Est éducatif tout ce qui est structurant, c'est-à-dire construit de l'intérieur ». Elisabeth Mahieu

- Elaborer les règles en se basant sur des valeurs de référence : l'écoute, le respect, la solidarité, l'entraide.
- Prévoir et inscrire ce que l'on risque en cas de transgression : les élèves ayant des droits et des devoirs, cela induit la question fondamentale des sanctions et des réparations. Une différence doit être clairement établie entre ce qui est :
  - de l'ordre du dommage causé à autrui, qui va nécessiter une réparation,
  - de l'ordre de la transgression (volontaire ou non) d'une règle, qui va induire une sanction, c'est-à-dire de la privation de l'exercice d'un droit. Pour aller plus loin, cette notion de sanctions renvoie alors au concept de graduation en fonction de la gravité.

Plus clairement, à l'école on favorise la sanction réparatrice : quand un enfant transgresse une règle ou adopte un comportement inacceptable (comme taper ou casser par exemple), une sanction réparatrice sera l'occasion pour l'adulte de lui confier une responsabilité. Pour l'enfant en question, il ne s'agit pas seulement de réparer un objet détérioré ou cassé/ de "réparer" l'autre/ de réparer la relation avec l'autre mais aussi de se réparer lui-même. La sanction à visée éducative doit avoir pour finalité :

- d'attribuer à l'élève la responsabilité de ses actes et de le mettre en situation de s'interroger sur sa conduite en prenant conscience des conséquences,
- de lui rappeler le sens et l'utilité des règles en collectivité,
- de lui permettre de s'améliorer.

« La sanction peut être définie comme « la conséquence prévue à l'avance d'une infraction ou d'un non-respect d'une règle ou d'une loi explicitement formulée et reconnue ».  
JP Carrier, Dr en Sciences de l'Éducation

Cet exemple n'est pas un modèle : il doit être adapté en fonction du profil des élèves et des règles de fonctionnement de la classe.

### NOS DROITS &

- J'ai le droit d'être respecté et écouté par les autres et les adultes, d'exprimer mes opinions. Dans je dois aussi respecter et écouter les autres. Je dois accepter les différences. Je dois expliquer rationnellement ce que je ressens pour être écouté.
- J'ai le droit de travailler dans des bonnes conditions et en toute sécurité. Donc je dois prendre soin du matériel que l'on me prête et du mobilier de la classe et de l'école. Je dois remettre mes déchets à la poubelle, nettoyer et ranger régulièrement ma table. Je dois me déplacer dans la classe dans le calme et les couloirs de l'école.
- J'ai le droit de travailler dans le calme. Donc je dois être respectueux du climat de classe en chuchotant, en levant le doigt pour prendre la parole, en me déplaçant calmement.
- J'ai le droit d'apprendre. Donc je dois être attentif, concentré. Je dois écouter et participer à toutes les activités. Je dois écouter et participer avec plaisir aux cours. Je dois m'appliquer et faire du mieux que je peux en prenant le temps de réfléchir. Je dois être silencieux lorsque je dois travailler tout seul. Je dois apprendre mes leçons.
- J'ai le droit de faire des erreurs pour apprendre. Donc je dois persévérer, utiliser l'aide que l'on me propose lorsque cela est officiel. Je dois demander de l'aide à la maîtresse (ou maître) ou à un camarade. Je dois corriger mon travail.
- J'ai le droit de bénéficier du matériel de la classe pour m'aider à apprendre. Donc je dois respecter le matériel et le ranger.
- Mes camarades ont les mêmes droits et devoirs que moi. Donc je dois les respecter et les écouter, les aider lorsque je peux, les laisser travailler dans le calme, prendre soin de leurs affaires lorsqu'ils me les prêtent...

### NOS DEVOIRS d'élèves

#### Si je transgresse les règles de vie la classe, je risque de :

- Perdre un privilège collectif :
  - ✓ Mon statut de responsable pour une durée déterminée
  - ✓ Travailler dans un endroit ou l'on choisit l'ordre des tables
  - ✓ Travailler sur l'ordinateur
  - ✓ Travailler au service mon groupe / de ma classe
  - ✓ Aller au club bibliothèque, club sports, club recherches et expériences... lorsque je ne m'en sers pas
  - ✓ Travailler sur le thème de la médiation (de médiateur)
  - ✓ ...
- Perdre un privilège individuel : (selon les besoins de la classe, adaptés en fonction de ses centres d'intérêt, motivations, besoins...)
  - ✓ Ligne qui défend des privilèges individuels (si)
- Devoir effectuer et réparer les dommages causés :
  - Réparer les dommages (en relation avec le dommage causé)
    - Nettoyer ma table, réparer le matériel cassé, ramasser les affaires que j'ai fait tomber et les ranger
    - Ranger mon travail
    - Ranger les livres de la bibliothèque
    - ...
  - Réparer les dommages :
    - M'excuser et serrer la main de mon camarade
    - Rédiger une lettre d'excuses, écrire un poème, faire un dessin, écrire une lettre...
    - Rédiger ou écrire une réflexion sur ce que j'ai fait, pourquoi, ce que j'ai ressenti, ce que j'ai fait ensuite et ce que j'aurais pu faire au lieu de... (exemples d'une réflexion et d'un texte reproduits)
    - ...



# La fin en quelques mots...

## NOS DROITS &

- **J'ai le droit d'être respecté et écouté par les autres et les adultes, d'exprimer mes émotions.**

Donc je dois aussi respecter et écouter les autres. Je dois accepter les différences.

Je dois exprimer calmement ce que je ressens pour être compris.

- **J'ai le droit de travailler dans de bonnes conditions et en toute sécurité.**

Donc je dois prendre soin du matériel que l'on me prête et du mobilier de la classe et de l'école.

Je dois mettre mes déchets à la poubelle, nettoyer et ranger régulièrement ma table...

Je dois me déplacer dans le calme dans la classe et les couloirs de l'école.

- **J'ai le droit de travailler dans le calme.**

Donc je dois être respectueux du climat de classe en chuchotant, en levant le doigt pour prendre la parole, en me déplaçant calmement...

- **J'ai le droit d'apprendre.**

Donc je dois être attentif, concentré.

Je dois écouter et participer à toutes les activités.

Je dois écrire et présenter mon travail avec soin.

Je dois m'appliquer et faire du mieux que je peux en prenant le temps de réfléchir.

Je dois être silencieux lorsque je dois travailler tout seul.

Je dois apprendre mes leçons.

- **J'ai le droit de faire des erreurs pour apprendre.**

Donc je dois persévérer, utiliser l'aide que l'on me propose lorsque c'est trop difficile.

Je dois demander de l'aide à la maitresse (au maître) ou à un camarade.

Je dois corriger mon travail.

- **J'ai le droit de bénéficier du matériel de la classe pour m'aider à apprendre.**

Donc je dois respecter ce matériel et le ranger.

- **Mes camarades ont les mêmes droits et devoirs que moi.**

Donc je dois les respecter et les écouter, les aider lorsque je peux, les laisser travailler dans le calme, prendre soin de leurs affaires lorsqu'ils me les prêtent...

# La fin en quelques mots...

## NOS DEVOIRS d'élèves

### Si je transgresse les règles de vie la classe, je risque de :

#### ▪ Perdre un privilège collectif :

- ✓ Mon métier de la semaine pour une durée déterminée
- ✓ Travailler dans un endroit que j'avais choisi (classe flexible)
- ✓ Travailler sur l'ordinateur
- ✓ Travailler au sein de mon groupe / de ma classe
- ✓ Aller au coin bibliothèque, coin écoute, coin recherches et expériences... lorsque j'ai fini mon travail
- ✓ Travailler sur le bureau de la maîtresse (du maître)
- ✓ Choisir ma place au coin regroupement
- ✓ ...

#### ▪ Perdre un privilège individuel : (chaque élève dispose de 1 à 3 privilèges individuels en fonction de ses centres d'intérêt, motivation, besoins...)

- ✓ (liste qui dépend des privilèges individuels fixés)

#### ▪ Devoir assumer et réparer les dommages causés :

- ✓ **Réparations directes :** (en relation avec le dommage causé)
  - Nettoyer ma table, réparer le matériel cassé, ramasser les affaires que j'ai fait tomber et les ranger
  - Recopier mon travail
  - Ranger les livres de la bibliothèque
  - ...
- ✓ **Réparations indirectes :**
  - M'excuser et serrer la main de mon camarade
  - Rédiger une lettre d'excuses, écrire un poème, faire un dessin, réciter une poésie...
  - Rédiger ou exposer une réflexion sur ce qu'il s'est produit, ce que j'ai ressenti, ce que j'ai fait ensuite et ce que j'aurai pu/du faire au lieu de... (recherche d'une solution si cela se reproduisait)
  - ...



# La fin en quelques mots...

## Choix d'une action

### Pour 1 joker

Choisir en premier son métier	Choisir un jeu pour la classe en récré ou un sport
Faire écrire ses devoirs par le maître 1 fois	Lire un livre dehors pendant une semaine
Choisir un jeu collectif pendant une séance de sport	Décorer la porte de classe avec un dessin
Faire écouter à la classe une musique que l'on aime	Utiliser l'ordinateur quand le travail est fini pendant 1 jour
Etre choisi(e) comme capitaine en sport	Raconter une histoire drôle à la classe
Lire un livre en maternelle	Etre interrogé(e) en premier toute la journée
Chanter une chanson à la classe	Obtenir un mandala de son choix
Mener l'échauffement de sport	Utiliser de la peinture ou de l'encre
Prendre du matériel de cirque dans la cour (1 fois)	Mener quelques minutes d'activités en anglais avec l'aide du maître
Utiliser l'ordinateur comme cahier d'exercices 1 jour (si possible)	Avoir un yo-yo pendant 2 jours
Faire photocopier la leçon (1 fois)	Prendre un coloriage

Acheter 1 matériel : stylo, gomme, cahier...	Emmener un jeu de l'école à la maison pour 1 Joker (1 jour ou 2)
Prendre un labouret toute une journée.	Prendre un livre de la ou un de bibliothèque chez soi livre de son choix
Prendre une chaise dans l'ellipse (1 journée)	

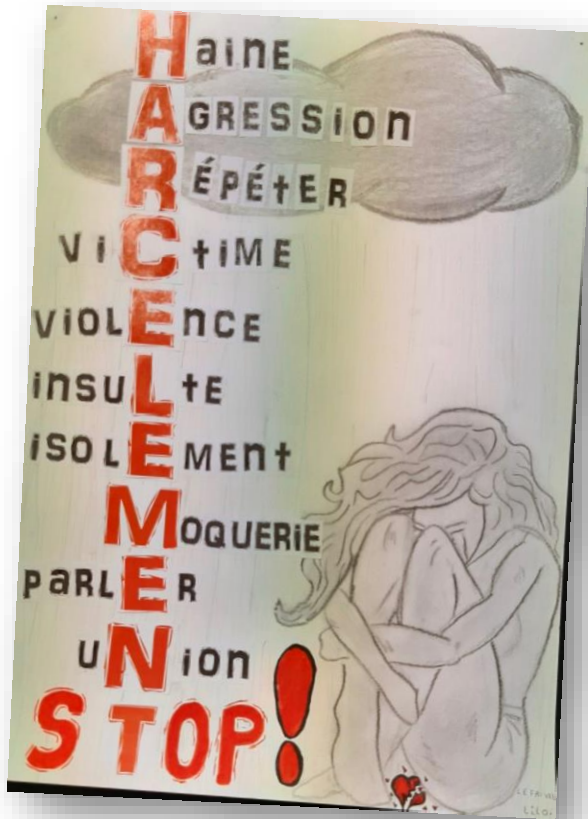
### Pour 2 jokers

Changer de place pour deux jours	Utiliser l'ordinateur quand le travail est fini pendant 2 jours
Faire photocopier ses leçons et écrire ses devoirs par le maître pendant 2 jours	Choisir 2 livres à la médiathèque
Annuler une punition (en fonction de la gravité)	Aller sur la banquettes arrière du bus A/R si trajet court
Aller en maternelle pendant la récré (une récréation)	Emprunter un livre de la bibliothèque pour 3 semaines
Changer de groupe (pour une semaine)	

### Pour 3 jokers

Faire un puzzle 3d (dans la limite des stocks)	Changer de place pendant une semaine
Acheter un livre ou une BD avec la coopérative scolaire	Faire photocopier ses leçons et écrire ses devoirs par le maître pendant 1 sem.
Avoir le matériel de cirque (une semaine)	Avoir 15 minutes d'autonomie à n'importe quel moment (sauf éval)
Utiliser l'ordinateur quand le travail est fini pendant 1 semaine	

# Le mot de la fin



*« Respecter l'autre, c'est le considérer en tant qu'être humain et reconnaître la souffrance qu'on lui inflige. »*

Marie-France Hirigoyen